



MAIRIE DE BONNES

Place Jean-Baptiste Guiot

86300 BONNES

Tél 05 49 56 40 17 - Fax 05 49 56 48 51

E-Mail : contact@bonnes86.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six janvier deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance extraordinaire à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Serge COUSIN.

Étaient présents : Monsieur Serge COUSIN, Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Madame Isabelle SCHREIBER, Monsieur Bernard GARNIER, Monsieur Dominique LE JALLÉ, Monsieur Yann HILAIRE, Monsieur David SUIRE, Madame Marie-Laure FOUCRET, Madame Nadia RIBREAU, Madame Alice GARCIA, Monsieur Pierre AUGEREAU, Monsieur Benoit PARENTEAU, Madame Léa LAURENDEAU, Madame Florence BRANLARD, Monsieur Sébastien RONE.

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe GOUTY qui avait donné pouvoir à Monsieur Serge COUSIN, Monsieur François DUVAULT qui avait donné pouvoir à Monsieur Bernard GARNIER, Madame Catherine THEVENET qui avait donné pouvoir à Madame Isabelle SCHREIBER, Madame Nathalie JOLY absente excusée.

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN est nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Validation du procès-verbal de la séance du 3 janvier 2024,

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- L'ORDRE DU JOUR -

1. Projet de construction d'un Bar-Restaurant – Demande de subventions
2. Construction d'un Bar-Restaurant : Option assujettissement de l'opération à la TVA
3. Loyer des Futurs Restaurateurs
4. Nouvel Aménagement du Jardin du Souvenir – Demande de subvention
5. Rehausse du mur de l'enceinte de l'École – Demande de subventions

N°1 – PROJET CONSTRUCTION D’UN BAR-RESTAURANT – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de construction d’un Bar-Restaurant au « 31 avenue de la République » :

- Plan des surfaces,
- Contrat de réservation préliminaire à une Vente en l’État de Futur d’Achèvement,
- Notice descriptive,
- Avis des domaines.

Le coût global du projet s’élève à 386 837.50 € HT

Pour cet investissement, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- **34 %** du montant des travaux HT, auprès de la Préfecture de la Vienne au titre de la DETR (Dotations d’Équipement des Territoires Ruraux),
- **31 %** du montant des travaux HT, auprès du Département de la Vienne, dans le cadre de l’appel à projets « Restructuration des centres bourg et anciens » (ACTIV 4). Cette subvention sera sollicitée dans le cadre de 2 projets : bar-restaurant et logements sociaux,
- Le solde **35 %** sera financé par les fonds propres de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 17 votes pour et 1 abstention :

- Approuve et accepte l’inscription de ce projet sur l’exercice budgétaire 2024,
- Sollicite une subvention au titre de la DETR,
- Sollicite une subvention au titre de l’ACTIV 4,
- Valide le plan de financement ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Plan de financement prévisionnel 2024

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Contrat en VEFA			
- 25 % Signature		DETR (34%)	131 524.75 €
- 10 % Fondation	378.937.50 €	Conseil Départemental –	119 919.62 €
- 20 % Murs		ACTIV 4 (31%)	
- 15 % Hors d’eau		Appel à projets	
- 15 % Hors d’air + cloison		“Restructuration des centres bourgs et anciens”	
- 10 % Achèvement			
- 5 % Livraison			

- acte notarié	7 000.00 €	<i>Autofinancement (fonds propres (35%))</i>	135 393.13 €
- protection incendie	600.00 €		
- enseigne	300.00 €		
TOTAL (en € HT)	386 837.50 €	TOTAL (en € HT)	386 837.50 €
TVA (20%)	77 367.50 €	TVA (20%)	77 367.50 €
TOTAL (en € TTC)	464 205.00 €	TOTAL (en € TTC)	464 205.00 €

Nombres de votants : 18

Votes pour : 17

Abstention : 1 (Madame Florence BRANLARD)

Echanges :

Monsieur Dominique LE JALLE : Pourquoi l'achat du terrain pour les logements sociaux n'est pas inscrit dans le plan de financement ?

Monsieur le Maire indique que cet achat n'est pas subventionnable.

Monsieur Dominique LEJALLE : La délibération comprend la demande de subvention et la validation du contrat de réservation ?

Monsieur le Maire : Cette délibération comprend les demandes de subvention et le plan de financement qui accompagne ce projet. Pour le moment, nous n'avons pas identifié d'autres subventions, il semble que la Région et l'Europe ne financent pas ce genre de projet. Nous sommes dans l'attente du chargé de mission (village d'avenir), qui pourra peut-être nous trouver d'autres financements.

Madame Françoise LANGLOIS HULIN précise que cette délibération ne valide pas la VEFA. Dans l'ordre, il faut tout d'abord demander les subventions, voter le budget et après valider la VEFA et la LEFA.

Dominique LE JALLE déplore que la note descriptive du projet de restaurant soit aussi sommaire.

N°2 – CONSTRUCTION D'UN BAR-RESTAURANT : OPTION ASSUJETISSEMENT DE L'OPÉRATION A LA TVA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour cette opération, la commune a 2 possibilités :

- ne pas opter pour l'assujettissement à la TVA (20 %) : dans ce cas, la commune achète les locaux TTC mais ne récupère pas la TVA juste le FCTVA (taux de 16,404 %) sur l'exercice postérieur. Les loyers ne seront pas soumis à la TVA et les futurs locataires ne pourront pas la récupérer sur leur loyer.

- opter pour l'assujettissement à la TVA (20 %) : dans ce cas, la commune achète les locaux TTC et récupère aussitôt la TVA (mensuelle), les loyers sont soumis à la TVA, les locataires payent leur loyer TTC mais récupère la TVA (s'ils sont assujettis).

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'opter (en vertu de l'article 260-2° du CGI) pour l'assujettissement à la TVA (mensuelle) concernant l'achat en VEFA du Futur Bar-Restaurant et des futurs loyers mensuels du local,
- d'autoriser Monsieur le Maire à exercer toutes les démarches auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) nécessaires à l'assujettissement de l'opération cette opération.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

N°3 – LOYER DES FUTURS RESTAURATEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le montant du loyer des futurs locataires du Bar-Restaurant : Madame Céline NEUVY et Monsieur Meddy DEBARRE.

Les travaux de construction du Bar-Restaurant devraient s'achever courant du 2^{ème} trimestre 2025.

Vu le mail reçu des futurs restaurateurs acceptant un loyer mensuel de 900 € HT,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer leur loyer mensuel à 900 € HT, charges non comprises.

Après délibération, par 16 votes pour, un contre et une abstention, le Conseil Municipal valide :

- Le loyer mensuel à 900 € HT, charges non comprises pour les futurs restaurateurs.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 16

Abstention : 1 (Madame Léa LAURENDEAU)

Vote contre : 1 (Madame Florence BRANLARD)

N°4 – NOUVEL AMENAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier du nouvel aménagement du jardin du souvenir situé dans le nouveau cimetière « Montazan » validé en Commission Travaux :

- Note explicative

Le coût global du projet s'élève à 4 118.46 € HT.

Pour cet investissement, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de monter un programme de subvention, en demandant l'aide suivante :

- **80 %** du montant des travaux HT, auprès de la Préfecture de la Vienne au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),
- **20 %** autofinancement : fonds propres.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve et accepte l'inscription de ce projet sur l'exercice budgétaire 2024,
- Sollicite une subvention au titre de la DSIL,
- Valide le plan de financement ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Plan de financement prévisionnel 2024

DEPENSES HT		RECETTES HT	
4 Devis :			
- Pose d'une grille et cuve	1 906.25 €	DSIL 80 %	3 294.77 €
- Géotextile	44.88 €		
- Galets, gravillons et bordures	447.60 €	Autofinancement : fonds propres 20%	823.69 €
- Arbre de vie	965.00 €		
-			
- Travaux en régie	754.73 €		
TOTAL (en € HT)	4 118.46 €	TOTAL (en € HT)	4 118.46 €
TVA (20%)	823.69 €	TVA (20%)	823.69 €
TOTAL (en € TTC)	4 942.15 €	TOTAL (en € TTC)	4 942.15 €

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

Echanges :

Madame Florence BRANLARD demande s'il est prévu d'enlever la construction actuelle contenant les cavurnes.

Monsieur le Maire : Non, le projet prévoit une construction identique à l'existant.

Madame Florence BRANLARD : J'ai vu des plaques autour de la flamme installée par les familles des défunts : Est-ce que celles-ci seront conservées ? Les familles seront-elles prévenues ?

Monsieur le Maire : Les plaques vont être récupérées et des courriers ont déjà été adressés aux familles concernées.

Monsieur Pierre AUGEREAU : Un règlement intérieur sera rédigé et affiché.

N°5 – REHAUSSE DU MUR DE L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de travaux de rehausse du mur de l'enceinte de l'école :

- Devis des matériaux,
- Travaux en régie.

Le coût global du projet s'élève à 3 481.87 € HT.

Pour cet investissement, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- **60 %** du montant des travaux HT, auprès de la Préfecture de la Vienne au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),
- **20 %** du montant des travaux HT, auprès de la Préfecture de la Vienne, dans le cadre de l'appel à projets : FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance),
- **20 %** d'autofinancement : fonds propres.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve et accepte l'inscription de ce projet sur l'exercice budgétaire 2024,
- Sollicite une subvention au titre de la DSIL,
- Sollicite une subvention au titre du FIPD,
- Valide le plan de financement ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Plan de financement prévisionnel 2024

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Achat de matériaux	2 135.77 €		
Travaux en régie	1 346.10 €	<i>DSIL (60%)</i>	2 089.13 €
		<i>FIPD (20%)</i>	696.37 €
		<i>Autofinancement (fonds propres 20%)</i>	696.37 €
TOTAL (en € HT)	3 481.87 €	TOTAL (en € HT)	3 481.87 €
TVA (20%)	696.37 €	TVA (20%)	696.37 €
TOTAL (en € TTC)	4 178.24 €	TOTAL (en € TTC)	4 178.24 €

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 13 FEVRIER 2024 À 20 H 30**